

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 76 (1979)
Heft: 7

Rubrik: Billet du président ; Communiqué SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Billet du président

La célébration du centième anniversaire du «Journal suisse d'Apiculture» avance à grand pas. Pour votre président, cette manifestation revêt un caractère tout particulier. Non pas par le travail qu'elle occasionne, mais par la réminiscence, le souvenir du fondateur de ce journal. Ceci m'est dicté en pensant à vous tous, amis apiculteurs, qui êtes occupés, sollicités chaque jour davantage par des obligations multiples. A telle enseigne que vous éprouvez parfois des difficultés à respecter vos engagements.

Or, il y a cent ans, notre précurseur ne téléphonait pas, se déplaçait avec beaucoup d'inconvénients — qu'il ignorait. Et pourtant, Edouard Bertrand possédait et soignait trois ruchers à des emplacements fort éloignés l'un de l'autre. Malgré toute cette activité déployée, elle lui permettait encore de se vouer à SON journal qui était attendu avec impatience par des sommités apicoles. Je ne cite que les Layens en France, Charles Dadant aux Etats-Unis, Covan en Angleterre et combien d'autres. Or, Bertrand n'a jamais déçu personne ; chaque mois son journal était présent et ce... durant 25 ans ! Est-il possible de s'imaginer la volonté, le dévouement, le travail nécessaires pour honorer un idéal : l'apiculture.

C'est animé de ces sentiments que je pense vous retrouver à Vevey au début de septembre prochain. Une grande et belle figure sera présente dans tous les cœurs, et les apiculteurs romands pourront, par leur présence, manifester leur gratitude avec ferveur au fondateur de notre journal.

Le mois dernier je vous soumettais par le menu le déroulement de notre réunion. Aujourd'hui, je suis à même de vous indiquer les frais de ce déplacement. A l'unanimité, le Comité de la SAR a décidé de favoriser, dans la mesure du possible, chaque participant. Après maints calculs, nous sommes à même de vous soumettre les prix suivants, selon la participation.

Par participant pour :

samedi, couche et dimanche	Fr. 100.—
samedi, sans couche, dimanche	Fr. 70.—
samedi, seulement	Fr. 50.—
dimanche	Fr. 35.—

Toute manifestation réclame une organisation adéquate, afin qu'elle soit parfaite.

Il est urgent et nécessaire que le nombre de participants soit connu. Aussi sommes-nous dans l'obligation de fixer le délai d'inscription au

31 juillet 1979.

Afin de simplifier et faciliter les choses, les montants ci-dessus sont à verser au **CCP 10 - 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne**, en indiquant au verso le nombre de personnes et le genre de participation.

Apiculteurs romands, en lisant votre journal prenez la décision de répondre affirmativement en remplissant immédiatement le bulletin de versement. Ce faisant vous facilitez le travail des organisateurs qui, d'ores et déjà, vous souhaitent une cordiale bienvenue à Vevey.

Vevey, juin 1979

Adrien Paroz.

Communiqué SAR

PRIX DES MIELS 1979

Miels contrôlés

Marchandises en vrac:

	1000 g
a) aux grossistes	Fr. 11.—
a) aux détaillants	Fr. 13.—
b) aux consommateurs	Fr. 15.—

Marchandise emballée, poids net:

	500 g	1000 g
b) aux grossistes	Fr. 6.50	13.—
c) aux détaillants	Fr. 7.—	14.—
c) aux consommateurs	Fr. 8.—	16.—

Ces prix sont des prix MINIMA.

L'emballage doit être compté en plus au prix coûtant.

L'apiculteur sérieux et conscient de la solidarité fait contrôler son miel.

Prix fixés par le comité de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture dans sa dernière séance qui s'est tenue à Lucerne.

Comité SAR.